

**Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du bassin de la Vendée**

**vendredi 1^{er} juillet 2011
9h00
à Saint-Michel-le-Cloucq (85), mairie**

Compte-rendu

Préambule	2
Rapport n°0 : approbation du compte rendu de la réunion du 30 mai 2011	2
Rapport n°IV : ordre du jour des prochaines réunions de CLE, de Bureau et de comités techniques.....	2
Séance plénière de la CLE en septembre 2011	2
Séance plénière de la CLE en Décembre 2011	3
Réunion du bureau de la CLE.....	4
Comité technique « zones humides » du SAGE Vendée	4
Conclusion.....	4
Rapport n°III : Questions diverses.....	4
Rapport n°I : Préparation de l'avis de la CLE sur la continuité écologique : liste 1 et 2.....	6
Contexte	6
Proposition d'avis	6
Conclusion.....	7
Rapport n°1 : Discussion sur la mise en œuvre du SAGE sur la base de document	8
Présentation du tableau transmis dans le dossier de séance	8
Discussion	9
Objectif par Objectif.....	9
Objectif 1	9
Levée de la séance	11

- Cellule animation SAGE -
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
Maison du Département – BP 531 - 79021 NIORT Cedex
tel : 05 49 06 79 79 - fax : 05 49 06 77 71 - e-mail : contact@sevre-niortaise.fr

Compte rendu validé par les membres du bureau
en séance plénière de la CLE le 19 septembre 2011

Préambule

M. le Président remercie les membres du Bureau de CLE de leur présence pour cette réunion de travail. Il remercie tout particulièrement M. BILLAULT pour l'accueil dans les locaux de la mairie de la commune de Saint-Michel-le-Cloucq.

Les excuses des personnes suivantes ont été adressées au secrétariat :

- M. GRELIER, Fédération de la pêche
- M. BERLAND Maire de Vouvant
- M. BOSSARD Vendée eau
- M. GERZEAU, Maire de Longèves

M. le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion de bureau de CLE. L'objectif de la réunion est de définir les priorités d'intervention pour la mise en œuvre du SAGE. Il souhaite que l'on examine le compte rendu de la dernière réunion et le programme prévisionnel de la CLE pour « évacuer » les questions d'ordre « conjoncturelles ». Le point concernant la continuité écologique sera aussi vérifié en début de séance.

Rapport n°0 : approbation du compte rendu de la réunion du 30 mai 2011

Le compte rendu vous a été envoyé par courrier en date du 17 juin 2011.

M. le Président signale que M. JOCAILLE souhaite la modification d'une phrase dans ce compte rendu :

« A titre d'exemple, sur le SAGE Vie et Jaunay, une action permet d'éviter que 2 millions de m3 d'eau partent à la mer et ce volume est donc dédié à l'agriculture. »

remplacé ou complété par

« Une réflexion est menée pour éviter que les eaux de la station d'épuration de Saint Gilles ne partent à la mer. Cette action bénéficie aux agriculteurs, à l'eau potable et au milieu (1,2 M de m3) »

Rapport n°1V : ordre du jour des prochaines réunions de CLE, de Bureau et de comités techniques

M. le Président explique que ce point à l'ordre du jour n'avait pas été noté dans la convocation. Il permet de mettre en évidence les ordres du jour prévisionnels des prochaines séances à venir fin 2010 et début 2011.

Séance plénière de la CLE en septembre 2011

M. le Président propose que la prochaine séance plénière se tienne le :

19 septembre 2011

A la salle polyvalente de Pissotte

La réunion se déroulera en deux temps :

- Le matin (à partir de 10h00)

Une partie « information » pour les membres de CLE sur la thématique des zones humides

Ce moment très PRATIQUE vous permettra de prendre connaissance de la réalisation d'un inventaire sur le terrain.

- L'après midi

Séance plénière de la CLE

Un déjeuner vous sera proposé sur place.

M. le Président explique qu'il a fait le choix de tenir la séance à Pissotte car cette commune est en cours de réalisation de l'inventaire. De nombreuses questions se posent et cela permettra aux membres de la CLE d'être confrontés aux difficultés de terrain. Le chargé de mission « Zones humides » de l'IIBSN mettra en œuvre le protocole d'inventaire in situ notamment les sondages pédologiques.

M. PONTHEUX rappelle que cet inventaire est un inventaire de connaissance. M. le Président répond qu'il est bien présenté de la sorte mais que les acteurs locaux ont encore en tête les problèmes et incompréhensions engendrés par Natura 2000.

☐ Ordre du jour prévisionnel

👉 **Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 29 octobre 2010**

- ↪ **Approbation des comptes-rendu des réunions de Bureau de la CLE du 30 mai 2011 et 1^{er} juillet 2011**
 - Bilan de l'activité du Bureau de la CLE depuis le 31 janvier 2011
- ↪ **Validation du rapport d'activités de la CLE de l'année 2010**
- ↪ **Mise en place de la Disposition 6A-2 : communication sur le SAGE**
 - Bilan de communication sur l'adoption du SAGE
- ↪ **Mise en place du Contrat régional de Bassin Versant (CRBV) sur le périmètre du SAGE**
 - Définition d'un chef de file
- ↪ **Avis de la CLE sur le projet de classement des cours d'eau liste 1 et 2**
 - Intervention de la DREAL Pays de la Loire (*si besoin*)
 - Délibération sur la base de la proposition du Bureau
- ↪ **Désignation de membres de CLE rapporteur des comités de pilotage concernant le périmètre du SAGE**
 - Comité de pilotage Contrat territorial Milieux aquatiques Longèves
 - Comité de pilotage Contrat territorial quantitatif
 - Comité de pilotage révision des périmètres de protection de captage de Mervent
 - Programme d'action Zone vulnérable (directive nitrates) (PAZV)
 - Etablissement Public du Maris poitevin
- ↪ **Prise de connaissance des actions & travaux du SMMPBVSA sur le périmètre du SAGE :**
 - Contrat quantitatif : projet de réserves de substitution

Concernant les désignations, il propose les noms suivants :

- Comité de pilotage Contrat territorial Milieux aquatiques Longèves => **M. GERZEAU**
- Comité de pilotage Contrat territorial quantitatif => **M. RICHARD**
- Comité de pilotage révision des périmètres de protection de captage de Mervent => **M. BILLAUD**
- Programme d'action Zone vulnérable (directive nitrates) (PAZV) => **Mme CHARDON**
- Etablissement Public du Maris poitevin => **en fonction du courrier de l'Etat**

Les membres de CLE constatent que l'ordre du jour sera très lourd pour une séance. Ils proposent que le point « Communication : logo du SAGE : choix d'une option » soit reporté en décembre. De plus, le Président souhaite que le bureau se prononce sur ce point au préalable.

M. le Président demande si cet ordre du jour amène des questions. M. MALLARD pose à nouveau la question concernant les capacités d'évacuation du barrage de Mervent. M. JOCAILLE explique que ce dossier a du retard. Il précise que la CLE n'aurait pas à donner d'avis car cet avis a peu d'impact.

Séance plénière de la CLE en Décembre 2011

- ↪ **Prise de connaissance des actions & travaux du SMMPBVSA sur le périmètre du SAGE :**
 - Contrat territorial « milieux aquatiques » Longèves
- ↪ **Validation des inventaires zones humides réalisés en 2010 et 2011 (après passage en comité technique)**
- ↪ **Validation de la méthodologie pour le rendu des avis sur les dossiers d'autorisation des dossiers loi sur l'eau**
 - Modification des règles de fonctionnement (le cas échéant)
- ↪ **Prise de connaissance des actions & travaux de Vendée Eau et du SIEUFM sur le périmètre du SAGE :**
 - Etat d'avancement du projet des travaux de confortement du barrage de Mervent et du déplacement de l'usine d'eau potable
 - Révision des périmètres de protection de captage autour des retenues du complexe de Mervent
- ↪ **Prise de connaissance sur l'outil « Programmes d'Actions de Prévention des Inondations » (PAPI)**
 - Intervention de la DREAL Pays de Loire
- ↪ **« Communication : logo du SAGE : choix d'une option »**

Il faudra programmer les réunions suivantes :

Réunion du bureau de la CLE

- Méthodologie pour le rendu des avis sur les dossiers d'autorisation des dossiers loi sur l'eau
- Programmation de rencontre des maitres d'ouvrage du bassin versant
- Finalisation du programme de mise en œuvre du SAGE
- « Communication : logo du SAGE : choix d'une option »

Monsieur le Président acte que cette réunion pourrait avoir lieu en octobre ou novembre.
M. PONTHEUX s'exprime pour confirmer l'intérêt du 3^{ème} point.

Comité technique « zones humides » du SAGE Vendée

Laure Theunissen explique que 9 communes auront finalisés leur inventaire des zones humides au premier semestre 2011. Ces inventaires doivent faire l'objet d'un examen en comité technique avant validation définitive par la CLE. Monsieur le Président propose que ce comité se réunisse au mois d'octobre 2011 si M. Gerzeau le veut.

Les neuf communes sont :

- Breuil Barret
- Foussais Payré
- Longèves
- Pissotte
- Saint Michel le Cloucq
- Scillé
- Sérigné
- Thouarsais Bouildroux
- Vouvant

Conclusion

M. le Président explique qu'ainsi toutes les demandes formulées lors de la séance du bureau de CLE du 30 mai 2011 seront examinées en CLE soit en septembre soit en décembre 2011. De plus, le planning des réunions de travail de la Commission Locale de l'Eau est établi jusqu'en décembre 2011 (cf. tableau ci-dessous).

Planning prévisionnel de la CLE du SAGE Vendée									
	2011								
	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
Bureau de la CLE	30								
Bureau de la CLE			1						
CLE séance plénière et information					19				
comité techique zones humides						xx			
Bureau de la CLE						xx	xx		
CLE séance plénière								xx	

Rapport n°III : Questions diverses

Les questions diverses ont été examinées en début de séance.

M. le Président indique qu'il a participé à la séance de la CLE du Lay. Lors de cette réunion il a été abordé la question des inventaires des zones humides et notamment la validation d'inventaires réalisés. M. Rimbaud a présenté en séance le déroulement de l'inventaire sur la commune de Bazoges en Pareds. Il a apprécié cette intervention. Il rappelle que pour le SAGE Vendée, les inventaires feront l'objet d'une validation en comité technique. Il rappelle que le Maire a un grand rôle à jouer. Les élus doivent être mobilisateurs sur le terrain pour garantir un bon résultat et un bon déroulement.

Autre point présenté par le Président, la mise en place des réserves de substitution sur le sud Vendée ; 10 nouvelles réserves vont être positionnées avec l'appui technique du BRGM. L'objectif est de préserver le milieu et notamment de la nappe de bordure. Un modèle permet de connaître les incidences des prélèvements et des réserves sur le milieu. C'est un contrat quantitatif qui permet le financement de ce projet. Comme l'avait demandé Monsieur le préfet Tomasini, le contenu de la « boîte à outils » est étudié. Suite à cette expertise, de nombreux autres points sont à régler : DIG, DUP, achat de terrain pour échanges avec les exploitants agricoles...Mme Chardon intervient pour donner son point de vue sur le

positionnement des réserves. Il serait en effet souhaitable qu'elles soient implantées sur des terrains déjà « bouleversés ».

M. Gelot souhaite alerter les membres de CLE sur la mise en place d'un « contrat Nature » à l'échelle de la communauté de communes du Pays de Fontenay le comte. Ce contrat est un outil financier de la Région qui permet à un territoire de bénéficier de 500 000 € de subvention de cette collectivité pour financer des actions pour la biodiversité. Le 9 juillet prochain aura lieu la réunion du comité de pilotage. M le Président prend connaissance de ce dossier et souhaite savoir le lien avec le CRBV et les contrats de l'Agence.

Il pense que la cohérence des actions ne peut pas être tenue si les contrats sont mis en place sans consultation. De plus, il note que l'invitation n'a pas été transmise en bonne et due forme au secrétariat de la CLE.

M. le Président souhaite qu'un membre de CLE soit représenté ou la cellule animation du SAGE.

M. le Président informe aussi qu'il a participé avec l'animatrice au conseil communautaire du pays de la Chataigneraie. Il explique qu'une présentation du SAGE a été réalisée. De nombreuses questions ont été formulées sur l'inventaire des zones humides. Les agriculteurs de ce secteur se sentent largement concernés par ce sujet. M. Gelot rappelle l'importance de l'information préalable et du rappel des conséquences pour les exploitants agricoles. Laure Theunissen rappelle que le comité technique sera une étape pour faire le point sur les premiers inventaires réalisés : difficultés, réussite, et aménagement de la méthode. Les membres de bureau CLE après discussion estiment qu'il serait intéressant de fournir une sorte de FAQ (Foire aux Questions) sur les zones humides.

Rapport n°1 : Préparation de l'avis de la CLE sur la continuité écologique : liste 1 et 2

Monsieur le Président souhaite que ce point soit abordé en premier et laisse la parole à l'animatrice. Cette dernière rappelle le contexte de la révision du classement des cours d'eau.

Contexte

La procédure de classement des cours d'eau, définie à l'article L214-17 du code de l'environnement a été lancée en avril 2010 sur le bassin Loire-Bretagne.

Cette procédure est menée par le Préfet coordonnateur de bassin et constitue une mesure de mise en œuvre du Sdage 2010-2015 en intégrant les enjeux liés à la continuité écologique et au cadrage des différentes réglementations européennes.

Suite aux réunions de concertation départementales qui se sont déroulées au cours de l'année 2010 avec les acteurs de l'eau, le Préfet coordonnateur de bassin **saisit maintenant pour avis** les conseils généraux, les conseils régionaux, les établissements publics territoriaux de bassin et les commissions locales de l'eau sur le projet de classement liste 1 et liste 2, sous couvert des préfets de région et de département.

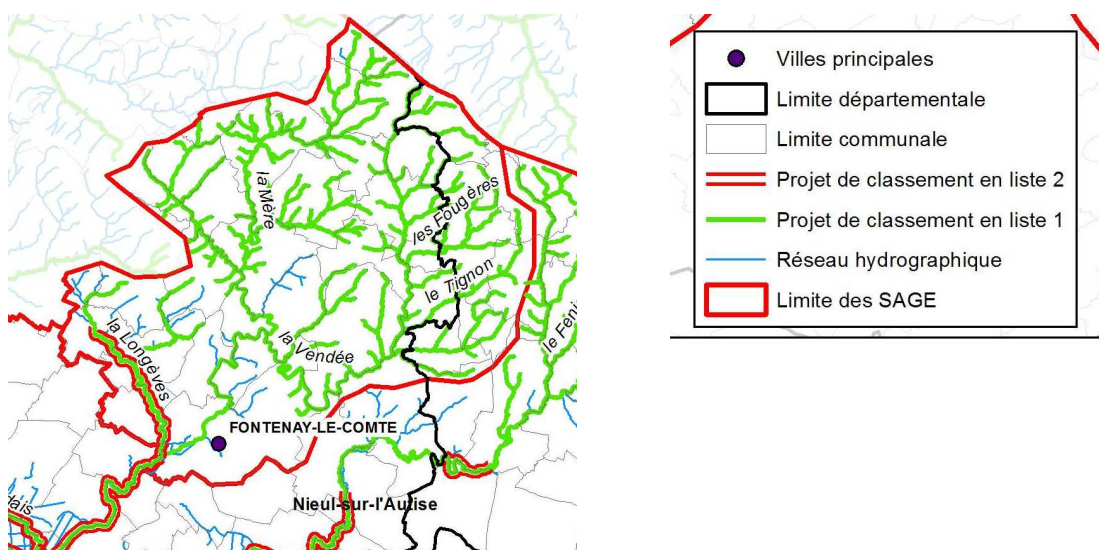
Cette consultation dure 4 mois. La réception des avis est attendue au plus tard fin septembre. Passé ce délai, les avis seront considérés comme favorables.

Cette démarche de révision des classements est accompagnée d'une étude de l'impact du projet de classement sur les usages. Cette étude est destinée à appréhender les coûts et les avantages économiques et environnementaux, marchands et non marchands qu'apporte le classement des cours d'eau au titre des listes 1 et 2 de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

La commission locale de l'eau n'avait pas pu délibérer sur le premier projet de classement en 2010. Le Président de la CLE avait recueilli les avis des principaux intéressés.

Les propositions de classement avaient été adressées au Directeur de la DDTM 85 et de la DDT79 le 15 octobre 2010. De plus, la copie de ces courriers a été envoyée pour information aux membres de la CLE.

La carte ci-dessous présente le nouveau projet suite à la première concertation.



Proposition d'avis

M. le Président propose le contenu de la délibération qui pourrait être prise par la Commission Locale de l'Eau. Il rappelle que ce point sera examiné le 19 septembre.

Liste 1

Le projet de classement répond aux dispositions du projet de SAGE Vendée.

Il est à regretter que la proposition de classement des deux cours d'eau suivants n'est pas été pris en compte :

- Le ruisseau des Ilots (affluent rive gauche de la Longèves)
- Le ruisseau de la Dalle (affluent du ruisseau des Ilots)

Liste 2

Masse d'eau Vendée

Le projet a bien repris la proposition formulée en 2010 : ne pas intégrer dans la liste 2 la portion de masse d'eau Vendée allant de l'aval du barrage de Mervent jusqu'à la confluence avec la Longèves.

Masse d'eau Longèves

Le projet a bien repris la proposition de 2010. Par contre, une attention particulière doit être apportée à la limite du zonage. En effet, l'ouvrage hydraulique du Château de l'Herminault ne doit pas être pris en compte.

Conclusion

Les membres du Bureau de CLE sont d'accord sur la proposition d'avis mais souhaitent que le fait que les ruisseaux des Ilots et de la Dalle ne soient pas pris en compte soit motivé par le Préfet.

Rapport n°1 : Discussion sur la mise en œuvre du SAGE sur la base de document

M. le Président rappelle que lors du bureau de la CLE du 30 mai 2011, il a été demandé d'avoir des synthèses supplémentaires pour pouvoir définir les priorités d'intervention pour la mise en œuvre du SAGE. Il explique que cette séance est dédiée au travail pour vérifier les priorités de mise en œuvre.

Les documents de travail (dossier de séance) ont été transmis par courrier du 17 juin (donc bien 15 jours avant la réunion) pour que chacun puisse les étudier.

Il laisse la parole à l'animatrice pour travailler en particulier sur le tableau reprenant chaque objectif et mesure.

Présentation du tableau transmis dans le dossier de séance

Les actions à mettre en œuvre

L'animatrice explique le contenu du tableau et sa structuration :

Contenu du Tableau

N° de la disposition	Délai de mise en œuvre
portée juridique	Maitrise d'ouvrage potentielle
Type d'actions	Programme d'actions potentiel
Intitulé de l'action	

Le but de ce tableau est d'avoir une vision synthétique des éléments du SAGE et de pouvoir ainsi vérifier de façon efficace les priorités.

Il est à noter que ce tableau ne se soustrait pas à la lecture du document du SAGE où tous les détails des actions y sont développés.

Les maitrises d'ouvrages

L'autre question qui a été posée lors du dernier Bureau de CLE est de savoir dès à présent qui sont les maitres d'ouvrages existants sur le bassin versant.

Des cartes sont présentées dans le dossier de séance. Elles présentent les structures ayant une compétence « eau » sur le bassin versant. Voici les compétences qui ont été ciblées :

- Compétence inondation
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- SIAEP
- Compétence « rivière »

Les financeurs potentiels et les programme d'actions

Les financeurs potentiels pour les actions sont les suivants :

	PAPI	Contrat territoriaux bassin versant	CRBV	Etudes ponctuelles (hors programme pluriannuel)
Agence de l'eau Loire Bretagne	0	x	x	x
Conseils généraux	X (85 uniquement)	x	x	x
Conseils régionaux	?	x	x	0
État	x	0	0	?
Europe	x	?	?	?

Monsieur le Président précise que l'on ne connaît pas encore le chef de file du CRBV ni du contrat territorial. Les décisions devraient être prises dans le courant de l'été.

M. PONTHEUX rappelle que beaucoup d'aide pour le territoire ne pourront que passer par ces programmes pluri-annuels que ce soit pour la Région comme l'Agence.

Le point sera refait avec les services de la Région sur l'éligibilité des actions dans un CRBV.

Les programmes en cours ou en élaboration**PAPI**

Maitrise d'ouvrage ciblée : OUI SMMPBVSA
Elaboration du programme : NON en cours de préparation
Périmètre défini : NON

Contrats territoriaux milieux aquatiques

CTMA Longèves
Maitrise d'ouvrage ciblée : OUI SMMPBVSA
Elaboration du programme : OUI en cours de validation
Périmètre défini : OUI

CTMA autres cours d'eau
Maitrise d'ouvrage ciblée : NON
Elaboration du programme : NON mais besoins
Périmètre défini : NON

Contrats territoriaux multi thématiques

Maitrise d'ouvrage ciblée : NON
Elaboration du programme : NON
Périmètre défini : NON
Nombre de contrats : NON

CRBV

La région Pays de Loire soutient l'élaboration des SAGE en finançant les cellules d'animation et les études s'y rapportant.

Mais elle souhaite aussi faciliter la mise en œuvre des SAGE approuvés et a créé les contrats régionaux de bassin versant (CRBV). Les CRBV s'appliquent à l'échelle du bassin versant du SAGE. L'enjeu de ce contrat est de concentrer les aides régionales en faveur de l'eau sur les territoires des SAGE approuvés.

Un CRBV est un contrat avec la Région **sur 3 années** à établir dans l'année qui suit l'approbation du SAGE (soit 2012).

Il reste à définir un chef de file.

M. le Président explique que cette décision sera prise ultérieurement car plusieurs collectivités se sont positionnées.

Discussion

Florence Gaboriau souhaite savoir si un contrat multithématique devait être monté sur le bassin de Vendée, celui-ci devrait il inclure un volet assainissement. M. PONTHEUX explique que cela dépend des modalités de financement de l'Agence. L'avantage du contrat est de garantir des financements pour les collectivités. Pour les contrats en cours, les enveloppes sont réservées jusqu'en 2013. Il explique aussi que les nouveautés du 10^{ème} programme ne sont pas connues. Toutefois, les conditions les plus avantageuses seront données au maître d'ouvrage si un changement de programme devait être opéré dans le programme d'intervention de l'Agence. Deuxième question, le contrat doit il être signé avant fin 2012. M. PONTHEUX ne voit pas d'obligation de date ; il reste l'interlocuteur pour le montage du contrat sur ce territoire.

Objectif par Objectif

L'ensemble des 6 objectifs du SAGE et donc des lignes du tableau sont passés en revue par les membres de CLE.

Les conclusions sont annotées dans le tableau suivant :

disposition	Commentaire Membres du Bureau
1C-1	Un courrier sera envoyé pour poser la question de l'avancement de ce projet.
1D-1	M. le Président explique que pour ces 3 études une rencontre devrait bientôt être programmée pour réfléchir à la mise en œuvre de ces 3 études sur le même tronçon de cours d'eau. En fait la disposition 5H-1 pour ce tronçon devra aussi être étudiée en même temps. La limite maximum est la Porte de Boisse. M. PONTHEUX note que les 3 études demandées en 1-D1 à 3 sont prioritaires. => un courrier sera envoyé aux maitres d'ouvrage.
1D-2	
1D-3	
1F-1	Apparemment des études de calibrage ont déjà été réalisées. Un courrier sera envoyé pour poser la question de l'avancement de ce projet.
article 11	Un courrier sera envoyé pour poser la question de l'avancement de ce projet.
article 9	M. le Président demande à l'administration s'il faut faire modifier le SAGE du fait de la date qui est passée. M. JOAILLE répond qu'il n'en a pas besoin. La feuille de route validée par la CLE ne touche pas au SAGE et permet de réadapter certains éléments comme celui-ci. l'étude de franchissement n'est pas encore programmée. Le cahier des charges n'est pas encore fait.
2B-1	Il est demandé si cette étude doit bien être portée par l'IIBSN. De plus, cette action peut elle être inscrite dans un CT.
2E-1	Les membres estiment que ce point est prioritaire pour Vendée Eau mais moins pour la CLE. Un bilan pourra être réalisé en fin de SAGE => pas prioritaire
3A-1	Un courrier sera envoyé au SMMPVSA pour connaître la prise en compte de ce point dans le PAPI.
4C-2	les membres se demandent si la réalisation du bilan de l'assainissement est une priorité sur le bassin. M. PONTHEUX explique que cette étude pourra être réalisée dans le cadre de la mise en place du contrat territorial multi thématique.
4D-1	
4D-2	
4E-1	
4E-2	
4E-3	
4F-1	
4F-3	Un courrier sera envoyé pour poser la question de l'avancement de ce projet ou sa prise en compte.
4I-1	Un courrier sera envoyé pour poser la question de l'avancement de ce projet ou sa prise en compte.
4L-1	
4M-1	Les membres s'interrogent sur l'implication à avoir sur ce volet. De nombreuses structures y travaillent => bilan en fin de SAGE.
4M-2	
4N-2	
4O-2	M. JOAILLE rappelle que ces dossiers sont dorénavant suivis au niveau régional.
5A-1	en cours ...
5A-2	
5A-3	
5A-4	
5B-1	cf. note urbanisme et appui de la cellule animation du SAGE
5B-2	
5B-3	
5B-4	
5B-5	

5B-6	
5J-10	Laure THEUNISSEN rappelle que dans le cadre des inventaires des zones humides, un inventaire des plans d'eau est aussi réalisé. Il pourrait être mis en place un questionnaire à l'attention des communes pour mieux connaître les usages de ces plans d'eau +> ainsi la mise en œuvre de la disposition est effective les membres sont d'accord avec cette proposition => le délai sera décalé.
5J-6	Le Bureau de CLE devra travailler sur ce point.
6A-5	Une réunion de travail sera programmée en 2012 pour formaliser le tableau de bord du SAGE.

Un courrier de demande d'état d'avancement sera envoyé aux maitres d'ouvrage ciblés lors de la réunion.

Concernant les points Police de l'eau

Une méthodologie pour le rendu des avis sur les dossiers d'autorisation des dossiers loi sur l'eau devra être travaillée durant l'été avec les services de l'Etat en fonction de leur disponibilité.

Il pourra aussi être vérifié les points du SAGE que doivent prendre en compte un pétitionnaire et donc les points que les instructeurs Police de l'eau doivent vérifier dans les dossiers d'incidence ou d'autorisation.

Levée de la séance

M. le Président propose aux membres que la prochaine date de la CLE sera le 19 septembre 2011. La séance est levée à 12h09.

*_*_*_*

Le Président de la CLE du SAGE Vendée

Jean-Claude RICHARD

Rédaction : LT
Relecture : JCR-FG